

état lamentable. Il y avait, en 1881, 18,000 maisons inhabitées dans Manchester; son commerce l'abandonnait et les fabriques allaient s'établir à Liverpool, à Glasgow, et à d'autres endroits où il n'était pas nécessaire de remorquer le coton et les autres produits sur une distance aussi considérable. Il y avait alors à Manchester un homme peu connu, du nom de Adamson. Il considéra la situation comme intolérable. Il s'associa quelques personnes avec lesquelles il conçut l'idée de construire le canal maritime de Manchester. Il leur fallut trois ans pour obtenir l'adoption de leur bill au Parlement. Liverpool objectait, les chemins de fer objectaient, mais en définitive le bill fut adopté en 1885. Les ouvriers de Manchester appuyaient le projet de toute leur énergie, et nous lisons, dans une des histoires de cette entreprise, que des premiers £100,000 qui furent souscrites, £60,000 furent souscrites à £10 chacune. On commença les travaux en 1887, et le canal fut inauguré en 1894. Au cours de la première année, le canal transporta 900,000 tonnes et rapporta £97,000. Le premier dividende date de 1915. En 1927, six millions de tonnes de marchandises entrèrent au port de Manchester, donnant un revenu de £1,567,000. Ou aurait pu croire qu'autant d'affaires, en allant directement à Manchester, auraient fait tort à Liverpool, mais les chemins de fer abaissèrent leur taux et le port de Liverpool continua à grandir et à accroître ses facilités. Une des ironies du sort, c'est que Liverpool est le premier marché du monde pour le coton, la grande industrie de Manchester. Je suis persuadé que ce que Liverpool ou d'autres localités ont accompli, Montréal peut le faire et le fera si l'occasion s'en présente.

L'honorable M. Michener propose l'ajournement du débat.

ACCORDS DE LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE IMPÉRIALE

A l'appel de la motion d'ajournement :

Le très honorable M. MEIGHEN: Je puis affirmer que nous avons bonne espérance de clore le débat sur l'Adresse, demain.

L'honorable M. HUGHES: J'aimerais poser une question au très honorable leader du Gouvernement à propos de ce qu'il vient de dire. Est-ce que l'étude des accords commerciaux sera reprise par cette Chambre la semaine prochaine? Voici l'idée que j'en ai. Plusieurs sénateurs, y compris moi-même, se croient incapables de discuter les accords commerciaux avant d'avoir eu l'occasion de les lire quelques jours d'avance. Le débat sur l'Adresse nous donne une occasion unique de discuter les

L'hon. M. McLENNAN.

accords commerciaux, ainsi que tous les autres sujets mentionnés au discours du Trône.

Lorsque l'accord commercial aura été voté dans l'autre Chambre et qu'il sera transmis au Sénat, ce ne sera plus le temps, vu que tous nous désirerons retourner dans nos foyers; car le Parlement aura à peu près fini la tâche pour laquelle il a été convoqué. D'après moi, les accords commerciaux ne recevront pas toute la considération que cette Chambre devrait y apporter. Pourrions-nous en retarder la discussion jusqu'à la semaine prochaine, pour permettre à quelques sénateurs de discuter cette question commerciale?

Le chef du parti libéral aux Communes, de même que plusieurs autres députés, ont cru que la question des accords commerciaux était si importante que l'on devrait y consacrer plus de temps afin de pouvoir la discuter plus intelligemment. La demande en fut faite au premier ministre, qui la jugea raisonnable et en renvoya la discussion à la semaine suivante.

Le très honorable M. MEIGHEN: Je comprends que l'honorable sénateur est d'avis que les membres de cette Chambre n'auront pas une occasion suffisante de discuter ces accords commerciaux, parce que, ces accords une fois adoptés par les Communes, les députés auront complété le travail de la session d'automne et désireront ajourner.

L'honorable M. HUGHES: Oui.

Le très honorable M. MEIGHEN: L'ajournement des Chambres relève autant du Sénat que des Communes. J'attirerai aussi l'attention de l'honorable sénateur sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un seul accord commercial, mais de plusieurs.

L'honorable M. HUGHES: Que voulez-vous dire?

Le très hon. M. MEIGHEN: Il y en a plusieurs. Je suis convaincu qu'ils seront adoptés à tour de rôle, et nous seront envoyés à mesure qu'ils seront adoptés. Je m'en remets toutefois à l'avis de ceux qui en savent plus long que moi. L'honorable sénateur me demande quand les accords nous seront envoyés. Tout dépend de l'opposition qu'on y fera à la Chambre des communes. Je ne suis pas aussi intime avec le chef ou les autres membres de l'Opposition que ne l'est lui-même l'honorable sénateur, car il appartient à ce groupe familial et choisi où il peut en tout temps puiser les informations qu'il désire.

L'hon. M. HUGHES: Je n'ai pas ce privilège.

Le très honorable M. MEIGHEN: Rien n'empêche de poursuivre le débat sur l'Adresse,